

Annexe 6 : Modalités de saisie des voeux sur SIAM-I-Prof

SAISIE DES VOEUX

à partir d'un ordinateur avec accès internet

La participation au mouvement s'effectue obligatoirement par
internet

(y compris les enseignants ayant obtenu le Jura par permutations informatisées).

Les inscriptions sont possibles sur un PC personnel, dans les écoles, auprès des inspecteurs de l'éducation nationale ou à la direction académique.

Modalités

Inscription des voeux sur INTERNET par l'application
SIAM-intra **via i-Prof**

Du lundi 24 avril au vendredi 05 mai 2023 (midi)
Aucune inscription ne sera possible **au-delà du 05 mai
2023 midi**

N'attendez pas pour vous inscrire !

○ Préparer l'inscription :

établir au préalable votre liste de vœux avec le code correspondant à chaque nature de support sollicité.

compte-utilisateur

votre mot de passe si vous l'avez modifié pour que cela ne soit plus votre Numen

Au cas où vous n'auriez pas changé de mot de passe, utiliser votre NUMEN (identifiant éducation nationale) et en aucun cas votre numéro de sécurité sociale.

Attention : les 3 derniers caractères sont des lettres : si lettre O, ne pas taper zéro.

NB : les lettres sont en majuscules.

<u>IMPORTANT :</u>	<u>mémoriser ce mot de passe</u> car il vous sera demandé à chaque nouvelle connexion (pour toute consultation ou modification ultérieures, ainsi que pour le résultat du mouvement) - ce mot de passe <u>est confidentiel</u> et doit être connu de vous seul.
---------------------------	---

○ Saisie des vœux

- L'accès à la saisie des vœux pour l'agent se fait par la plateforme IPROF

The screenshot shows the I-Prof website interface. The header is blue with the text "I-Prof - Votre assistant Carrière" on the left and "professeur des écoles sans spécialité" on the right, along with an "Aide" button. A left sidebar contains four buttons: "Votre Courrier", "Votre Dossier", "Vos Perspectives", and "Votre CV". The main content area has a heading "Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :" followed by two bullet points. The first bullet point says "Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et psychologue du second degré)." The second bullet point says "Le service des demandes de promotion de grade" followed by "OU" and a list of conditions. A green box highlights the text "Cliquez sur le lien « SIAM »" with a line pointing to the "SIAM" link in the first bullet point.

professeur des écoles sans spécialité Aide

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- ▶ Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et psychologue du second degré).
- ▶ Le service des demandes de promotion de grade

OU

Vous ne remplissez pas les conditions, pour l'année en cours, pour participer aux campagnes d'avancement :

- Hors Classe des professeurs des écoles.
- Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
- Echelon spécial de la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.

Cliquez sur le lien « SIAM »

I-Prof professeur des écoles sans spécialité

SIAM 1^{er} degré
Système d'Information et d'Aide pour les Mutations

Bienvenue sur SIAM 1^{er} degré !

- Vous trouverez sur ce site Internet sécurisé toutes les informations utiles pour élaborer vos demandes de mutation lors des phases inter ou intra départementales du mouvement des personnels enseignants du premier degré.
- Vous pourrez, au fur et à mesure du calendrier du mouvement, accéder à différentes fonctions pour vous informer ou pour saisir et suivre votre demande de mutation.

Dans la barre de menu à gauche de l'écran cliquer sur « Phase intra-départementale »

Mouvement intra-départemental TARN

Accueil

É
 M
 o
 u
 v
 e
 m
 e
 n
 t
 1

Consulter la circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Consultation des postes

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

Service fermé

Saisie des vœux

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

Service fermé

Consultation de la circulaire départementale

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

Service fermé

Consultation du résultat

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

Service ouvert

Dans la barre de menu à gauche de l'écran cliquer sur « Demande de mutation »

- Dossier
- Postes mis au mouvement
- Demande de mutation**
- Résultat de la demande de mutation
- Consulter la circulaire départementale
- Fiche de synthèse

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui la composent.
Avant de pouvoir formuler des vœux quels qu'ils soient, vous devez créer votre demande de mutation.

Votre demande

Vous n'avez pas encore créé votre demande de mutation.

[Créer ma demande de mutation](#)

Cliquez sur ce bouton pour créer une demande de mutation

POUR LES PARTICIPANTS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS:

saisie vœux précis et vœux groupes :

Le nombre maximal de vœux est fixé à **40**. Ceux-ci peuvent porter sur des vœux précis ou vœux groupes (**voir annexe 17**).

La saisie de chaque vœu se fait par un code (« numéro de support ») qui figure sur la liste générale des postes dans la 1^{ère} colonne. (annexe 3)

Votre attention est attirée sur l'importance de la codification du ou des postes demandé(s) : une erreur sur ces chiffres peut vous être préjudiciable (par exemple nomination sur un poste non souhaité).

Certains postes fractionnés apparaissent dès la phase du mouvement en étant groupés pour composer un temps plein. Ils sont détaillés à l'annexe 4.

POUR LES PARTICIPANTS OBLIGATOIRES UNIQUEMENT :

saisie d'au moins trois vœux groupes étiquetés « MOB » :

Il convient de se référer à l'annexe 17.

○ Personnels souhaitant lier leurs vœux :

Deux enseignants qui souhaitent lier certains, ou tous leurs vœux, **doivent saisir chacun des vœux sur internet.**

ATTENTION : les vœux liés doivent porter exclusivement sur des postes précis. Les vœux liés sur vœux groupes ne seront pas pris en compte.

*** Jusqu'au VENDREDI 05 mai 2023 midi, il est possible de modifier la saisie effectuée.**

○ Enseignants intégrant le jura à la rentrée 2023 par INEAT :

□ Procédure pour les INEAT par permutations / mutations informatisées :

Les enseignants, intégrés dans le département du JURA à compter du 1er septembre 2023 sont destinataires de cette circulaire.

Pour tous ces enseignants, le dossier informatique Agape a été transmis par leur direction académique d'origine à la D1D. Ils pourront donc saisir sur internet leurs vœux. Toutefois, en cas de problème technique ils devront déposer une demande d'activation via le portail Pratic+.

○ Accusé de réceptions des vœux :

Le mail, indiquant que l'accusé réception est disponible, est envoyé dans la boîte mail que l'enseignant a renseigné lors de sa 1^{ère} connexion dans I-Prof SIAM. Ensuite, l'accusé réception est à générer dans SIAM, demande de mutation.

- cet accusé de réception dûment vérifié devra être retourné impérativement **au plus tard le VENDREDI 26 mai 2023** * (cachet de la poste faisant foi) **uniquement si vous constatez une anomalie**, notamment dans les éléments constituant le barème. Cette anomalie devra être inscrite en rouge sur l'accusé de réception imprimé.

Le non retour de l'accusé de réception avec les observations dans les délais impartis empêchera toute prise en compte des éléments manquants ou à rectifier.

* Date fixée par arrêté de l'inspecteur d'académie

○ Résultat du mouvement:

- Les affectations définitives seront portées à la connaissance des participants à compter du vendredi 02 juin au fur et à mesure des opérations du mouvement par l'administration par le canal de la boîte aux lettres i-Prof .

Pour cette consultation, munissez vous de votre MOT DE PASSE : il vous sera demandé.